



EAU 17 a reçu une candidature spontanée pour :

pour réaliser une installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque à Saint-Georges-des-Coteaux (17) sur une zone dédiée en toiture de la future agence Saintonge Romane appartenant à Eau 17.

**Soit une superficie totale de 590 m<sup>2</sup>**

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2122.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public d'EAU 17 pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise: « Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

**Nature de l'activité proposée** : Production d'énergie électrique solaire.

**Forme juridique de l'occupation du domaine public** : Convention d'autorisation d'occupation temporaire de toiture.

**Durée de l'occupation/exploitation** : la proposition reçue par Eau 17 prévoit une durée de 30 années.

La durée demandée ainsi que tous les justificatifs permettant d'apprécier la demande devront être à préciser dans l'offre.

**Redevance** : Conformément au Code général de la propriété des personnes publiques, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance à la commune proposée par le prestataire.

Le dossier de candidature devra comporter :

- Une présentation du candidat ;
- Un extrait Kbis, statuts ou équivalent ;
- Capacités économiques et financières du candidat (attestations fiscales, sociales à jour, déclaration du chiffre d'affaires des 3 derniers exercices) ;
- Capacités professionnelles et techniques (effectifs, moyens matériels, références de prestations similaires) ;
- Attestations d'assurance ;
- Une note de motivation présentant la démarche, le projet et les modalités de sa réalisation ;
- Plan des aménagements techniques ;
- Planning prévisionnel ;
- L'expérience professionnelle.

Les candidats sont informés que des négociations pourront être lancées avec les candidats et que la collectivité se réserve la possibilité de ne pas donner suite au projet.

Les dossiers de candidatures devront être adressés au plus tard le **16 juin 2025 à 12 h 00** via la plate-forme marché-sécurisés.

Seules seront examinées les candidatures reçues ou déposées dans les délais, la date et l'heure fixés. Les candidatures devront être rédigées en langue française.

Si des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, Eau 17 se réserve la possibilité de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié.